

Les subsides

Le 16 novembre 1982, le député de Rosedale (M. Crombie) a demandé des détails sur ce programme, comme en fait foi la page 20694 du *hansard*. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répondu à ce moment-là qu'il s'agissait moins d'un programme comme tel qu'une affectation de crédits prévue dans le budget de juin et que ces crédits avaient été affectés à un certain nombre de ministères pour financer des projets qui étaient en veilleuse ou qui pouvaient être financés directement. Il a conseillé ensuite au député de faire inscrire ses questions au *Feuilleton*, et je ne suis pas sûr que mon collègue l'ait fait—je vois qu'il hoche la tête—mais, de toute façon, on n'y a pas encore répondu.

Le 30 novembre 1982, et à nouveau le 21 janvier 1983, le député de Rosedale a posé d'autres questions. Puis, l'actuel ministre des Finances nous a proposé son budget d'avril. Une année entière s'est écoulée depuis et nous ne savons rien du programme. Nous ne savons rien des critères selon lesquels il s'applique. Le gouvernement a refusé de répondre aux questions orales et écrites du critique officiel de notre parti, le député de Rosedale. Une année entière s'est écoulée et le gouvernement a dépensé 150 millions de dollars de fonds publics sans rendre le moindre compte à la Chambre.

Il a été question à nouveau du programme dans le long budget d'avril 1983, où l'on peut lire ceci:

● (1220)

\$150 millions de plus seront fournis pour les projets locaux à forte proportion de main-d'œuvre . . .

Dans les derniers documents budgétaires, ce programme revient à la surface sous un nom différent. Il s'appelle désormais le Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi.

Je n'ennuierai pas davantage la Chambre en lui donnant d'autres détails sur les origines du scandale, puisque scandale il y a, si ce n'est pour lui demander de se reporter au 29 novembre 1983, où nous avons posé des questions au comité en vue d'obtenir d'autres détails au sujet de ce programme. Des communiqués de presse étaient publiés qui ne manquaient pas d'intérêt. J'en ai toute une poignée sous la main, mais je ne parlerai que de quelques-uns d'entre eux:

Swift Current: Le sénateur Hazen Argue, représentant de la Saskatchewan au cabinet fédéral, a annoncé lundi une subvention fédérale de \$100,000 pour la construction d'un stade communautaire à Cabri.

Félicitations, Cabri, j'espère que vous obtiendrez votre stade. Où était le député de cette circonscription? Non seulement n'a-t-on pas eu la politesse de le prévenir, mais il n'a même pas été consulté, comme on le fait dans le cadre des autres programmes en vigueur.

Je passe au sénateur Olson, représentant de l'Alberta au cabinet. Je cite un extrait d'un communiqué de presse du 8 octobre 1982, que voici:

Le sénateur Bud Olson, leader du gouvernement au Sénat, a annoncé aujourd'hui qu'une subvention fédérale de 1 million de dollars serait accordée à l'Association canadienne de l'ajisme (Association de l'Alberta).

Là encore, aucune allusion aux députés qui représentent l'Alberta à la Chambre. Et ainsi de suite, la liste est longue. Lors d'une séance de comité, le gouvernement a refusé de nous renseigner au sujet de ce programme. Il a refusé de nous expliquer quels en sont les critères d'application. Le sous-ministre

de l'Emploi et de l'Immigration, répondant à ma collègue de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a déclaré que les critères nous seraient fournis dans un jour ou deux. En réponse à l'une des mes questions, voici ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a déclaré au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le 29 novembre dernier:

Je ne puis vous dire qu'une seule chose: Lorsque vous aurez pris connaissance des critères, si vous estimez que certains projets utiles dans votre région y répondent, faites-moi parvenir les propositions et je les examinerai.

J'ai trouvé sur le moment cette offre généreuse de la part du ministre, même si j'ai craint quelque peu que la caisse ne soit vide entre-temps, puisqu'à l'époque, 138 des 150 millions de dollars prévus dans le budget Lalonde avaient déjà été dépensés à l'égard de 844 projets, dont certains, que je viens de citer, avaient déjà été annoncés par des sénateurs libéraux.

J'ai cru le ministre sur parole. Dans ma province, le taux de chômage est de 20 p. 100 et 42 p. 100 des travailleurs reçoivent des prestations d'assurance-chômage. J'essayais de croire à l'impossible, je voulais faire confiance au ministre. Et j'ai attendu longtemps. A une question que je lui posais à la Chambre le 17 janvier, le ministre a répété qu'il s'agissait d'un programme express et qu'il me fournirait les critères dans quelques jours.

Quand avons-nous eu les critères? Le 2 février. Hier, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que nous ne les avions pas eus avant le 2 février parce qu'il n'en était pas satisfait, car ils étaient plutôt ambigus et pas très clairs. Il n'en était pas satisfait, mais n'empêche que les députés libéraux ont obtenu des fonds pour leurs circonscriptions—288 millions de dollars alloués en fonction de critères confus et provisoires. Avant de nous dévoiler les critères pour que nous puissions profiter du programme, le ministre a senti le besoin de les mettre au point. Enfin, nous les avons obtenus le 2 février, mais probablement trop tard, car la caisse était vide.

Monsieur le Président, je suis prêt à parier avec vous que l'assiette au beurre va réapparaître dans le budget de demain, mais sous une appellation différente. Vous verrez, monsieur le Président, il en sera question dans le budget.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence a examiné l'amendement proposé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et l'a jugé recevable. Il y aura maintenant une période de dix minutes pour des questions, des réponses et des commentaires.

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, je sais gré au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) d'avoir proposé cette motion. Compte tenu des remarques du député conservateur qui vient de parler, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre continue de siéger durant l'heure du dîner, afin de poursuivre l'étude de la motion de subsides n° 5.

Le président suppléant (M. Guilbault): Selon la présidence, la motion du député est conforme à l'article 8(4)a) du Règlement. Que ceux qui s'y opposent veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés: